

Les “ fleurs ” poussent toujours en Loir-et-Cher

Publié le 16/01/2018 à 04:55 | Mis à jour le 16/01/2018 à 04:55

la Nouvelle
République



Si les résultats ont été communiqués aux municipalités candidates voici plusieurs semaines, le grand public a désormais accès au palmarès 2017 des villes et villages fleuris qui a été mis en ligne (*). A l'échelle de la région Centre-Val de Loire, le Loir-et-Cher tire une nouvelle fois son épingle du jeu avec trois communes en haut du classement. Blois, Vendôme et Pierrefitte-sur-Sauldre conservent, en effet, leur labellisation quatre fleurs.

La ville préfecture a même droit cette fois-ci à un prix spécial, celui du patrimoine, décerné par le jury national réuni sous l'égide du Conseil national des villes et villages fleuris. Une association dont le conseil d'administration réunit des représentants du secteur public et ceux des professionnels du tourisme, de l'horticulture et du paysage.

Un plus pour l'identité et la notoriété La performance blésoise mérite d'être signalée car une telle distinction « ne peut être attribuée à une commune qu'une seule fois pendant une période de cinq ans », précise le CNVVF qui avait délégué pour effectuer la visite d'inspection, le 24 août dernier, une équipe emmenée par sa directrice en personne, Martine Lesage.

Plus globalement, le Loir-et-Cher conserve son étiage habituel car si certaines communes ont choisi, ces dernières années, de se retirer d'une compétition dont les critères sont parfois jugés trop contraignants, 34 villes ou villages demeurent labellisés dans le département. Lamotte-Beuvron (1 fleur) fait son apparition dans le palmarès et Couture-sur-Loir (deux fleurs) grimpe d'une marche dans la hiérarchie florale. Preuve que l'implication du CAUE 41 (Conseil architecture, urbanisme, environnement), l'interlocuteur des communes dans la constitution des dossiers, continue à porter sinon ses fruits du moins... ses fleurs ! A Vendôme, où la ville en compte quatre depuis 20 ans, tout comme Blois, l'affaire reste importante, comme l'expliquait l'été dernier dans nos colonnes l'adjoint au maire Philippe Chambrier : « Même si désormais, il faut payer une cotisation annuelle à l'association nationale, ce label reste important. Et pour les habitants fiers de leur cadre de vie et pour les visiteurs. Si les touristes ne se déplacent pas uniquement pour découvrir nos massifs et plates-bandes, il constitue indéniablement un plus pour notre identité et notre notoriété. » Jérôme Boujot, son alter ego blésois, avait abondé : « L'objectif est que les gens ne restent pas qu'au château, mais puissent aussi déambuler dans la ville. »

Et maintenant ? Il reste une dernière marche à gravir pour atteindre le firmament de cette labellisation : la « fleur d'or ». Chaque année, le CNVVF peut en attribuer neuf au maximum, à des communes évidemment déjà labellisées quatre fleurs. A Pierrefitte-sur-Sauldre, en juillet dernier, le jury avait glissé lors de sa visite quelques conseils pour prétendre à ce trophée, dont on imagine qu'ils ont été bien notés. Rendez-vous à l'été 2018 donc.

(*) <http://www.villes-et-villages-fleuris.com>

Le classement :

> Une fleur : Bracieux, Candé-sur-Beuvron, Chaumont-sur-Tharonne, La Ville-aux-Clercs, Lamotte-Beuvron, Monthou-sur-Cher, Montrichard, Morée, Neung-sur-Beuvron, Ouzouer-le-Marché, Pezou, Sougé, Tour-en-Sologne, Vernou-en-Sologne, Yvoy-le-Marron.

> Deux fleurs : Cheverny, Couture-sur-Loir, Cour-Cheverny, Dhuizon, Faverolles-sur-Cher, Lavardin, Mer, Montoire-sur-le-Loir, Nouan-le-Fuzelier, Romorantin-Lanthenay, Saint-Aignan-sur-Cher, Selles-sur-Cher, Souvigny-en-Sologne.

> Trois fleurs : Chémery, Contres, Vouzon.

> Quatre fleurs : Blois, Vendôme, Pierrefitte-sur-Sauldre.